

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 JUIN 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le quatre juin deux mille quatorze à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Eric ASSIER, Maire.

**Présents** : M. Daniel ANTOINE, M. Eric ASSIER, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Mathieu COOREVITS, M. Francis GARRET, M. Dominique REMOLU, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT,

### Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu du 30 avril 2014**
2. **Délibération pour les travaux de l'USEDA (éclairage public)**
3. **Délibération pour conventions entre la Commune et la 4 CB pour le RAM et l'ALSH**
4. **Délibération pour participation de travaux espace de Sade –FDS-**
5. **Délibération pour les contreforts de l'église**
6. **Délibération pour paiement de factures sur 2014 ainsi que pour le terrain COOREVITS situé à la Queue du parc**
7. **Délibération subvention 10 grande rue**
8. **Subventions aux associations**
9. **Festivités du 14 juillet**
10. **Questions diverses**

#### 1. Approbation du compte rendu du 30 avril 2014 :

Le compte rendu du 30 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2- Délibération pour les travaux de l'USEDA (éclairage public) :

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu 3 devis estimatifs de l'USEDA (**Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne**) qui envisage la mise en place de nouveaux équipements d'éclairage publics :

##### ✓ 3 EP « rue du collège »:

1 mât

1 lanterne

**Montant du devis estimatif : 2 069.28€HT**

**Participation de l'USEDA : 179.47 € HT**

**Montant de la contribution de la Commune : 1 889.81€ HT**

##### ✓ L'éradication de 20 ballons fluos (tranche 1) :

Les travaux concernent la résidence des Jonquilles, rue du Collège et rue du Cahot.

**Le coût total des travaux s'élève à 10 411.20€ HT**

**Participation de l'USEDA : 4 685.04 € HT**

**Montant de la contribution de la Commune : 5 726.16 € HT**

##### ✓ Eradication de 18 ballons fluos – Tranche 2 :

Les travaux concernent les rues : du Presbytère, de l'Arquebuse, de la Gravière, du Pôt d'Etain, de l'Abreuvoir, de la Cuissotte et Saint-Rémy.

**Le coût total des travaux s'élève à 9 370.08 HT**

**Participation de l'USEDA : 4 216.54 € HT**

**Montant de la contribution de la Commune : 5 153.54 € HT**

Après les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

- 1) D'accepter la rénovation de l'éclairage public ainsi que l'emplacement des nouveaux équipements
- 2) S'engage à verser à l'USEDA les différentes contributions demandées.

### **3- Délibération pour conventions entre la Commune et la 4 CB pour le RAM et l'ALSH :**

Monsieur le Maire explique que la Commune de Condé en Brie met à disposition la salle communale pour les prestations de l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) et le RAM (Relais des Assistantes Maternelles) implantées à la Communauté des Communes de Condé en Brie.

Afin de percevoir les régularisations des charges supplétives des années 2008 à 2012 de chaque activité, 2 conventions ont été établies pour chaque organisme précisant le montant dû par la 4 CB à la Commune de Condé en Brie.

Soit : **Convention ALSH** : reversement d'un montant de **953.60€**

**Convention RAM** : reversement d'un montant de **726.40€**

Après ces explications le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour signer les 2 conventions afin de percevoir les 2 montants qui s'élèvent de 953.60€ pour l'ALSH et de 726.40€ pour le Relais des Assistantes Maternelles.

### **4- Délibération pour participation de travaux espace de Sade – (Fond de Dotation de Solidarité) :**

Monsieur le Maire explique que suite à la réalisation des travaux de drainages de l'année 2012, – Voirie VC 24– espace de Sade, effectués par la Communauté de Communes en sa qualité de maître d'ouvrage des travaux sur la voirie classée des 26 Communes adhérentes.

Une convention a été établie entre le maître d'ouvrage et la Commune de Condé en Brie ayant pour objet le versement d'un fond de concours d'un montant égal à **6 964,45€ (représentant 23% du montant total des travaux)**.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la signature de la convention ainsi qu'au paiement des 6 964.45€.

### **5- Délibération les contreforts de l'église :**

Monsieur le Maire explique que les travaux initialement prévus sur les contreforts de l'église avaient été attribués à l'entreprise DROUIN sur devis incomplet, à tort :

Le complément de ces deux entreprises est nécessaire à la réalisation complète des travaux sur les deux contreforts :

**L'entreprise LÉTOFFÉ propose un devis de 15 930.85€ HT soit 19 117.02€ TTC**

**L'entreprise DROUIN Nicolas propose un devis de 4400.00€ HT soit 5280.00€ TTC**

Après les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à l'intervention de ces 2 entreprises.

#### 6- Délibération pour paiement de factures sur 2014 :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire que 4 délibérations soit effectuées pour autoriser le paiement des factures :

- listées sur l'état des restes à réaliser, correspondant à un engagement sans délégation exécutoire en vigueur du Conseil Municipal au Maire pour passer les marchés publics **du 18 octobre 2013 au 16 janvier 2014** d'un montant total de **10 865.21€**.
- listées sur l'état «hors reste à réaliser » d'un montant de **11 967.98€**.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, énumérant le détail des factures, le Conseil Municipal autorise le mandatement des deux montants sur le budget 2014.

- Sur le Budget 2014 des factures engagées en **2008, 2010, 2011, 2012, 2013 à 2014** pour un montant total de **45 471.97 €** sur le budget général, de **4 038.34 €** pour le budget station-service, de **4 939.49€** pour le budget hôtel restaurant et de **3 011.00 €** pour le budget du Café de la Gare.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le paiement sur le Budget 2014 des factures engagées en **2008, 2010, 2011, 2012, 2013 à 2014, dont : 45 471.97 € sur le budget général, 4 038.34 € pour le budget station-service, 4 939.49€ pour le budget hôtel restaurant et 3 011.00 € pour le budget du Café de la Gare.**

#### ➤ Terrain COOREVITS situé à la Queue du parc :

Monsieur le Maire explique qu'après un échange de parcelles avec Mme Hermine COOREVITS et la Commune, une somme restante est à verser de **1150.00€** par la Commune à Mme COOREVITS ainsi qu'une partie de frais de notaire s'élevant à **345.24€** à l'étude du notaire Maître TARATUTA. Après ces explications, le Conseil Municipal autorise le paiement de ces 2 factures.

#### 7- Délibération subvention 10 grande rue :

Monsieur le Maire explique que les subventions, pour les travaux réalisés au 10 grande rue d'un montant de **57 882 € HT** non jamais été demandées. Par conséquent, la demande doit être faite urgemment.

Après avoir entendu son Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention auprès du CCDL à hauteur de 30 % et autorise le Maire à réaliser les démarches nécessaires.

#### 8- Subventions aux associations :

Monsieur Le Maire explique qu'une subvention sera versée comme chaque année, aux différentes associations ayant donné leur compte administratif ainsi qu'au CCAS. Certaines

associations ont refusées de percevoir leur subvention ou de la diminuer, au vue de la situation financière de la Commune.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer aux associations comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Subvention 2014</b>
<b>Ancien Combattant – UFC</b> Président Jean-Pierre BLAVIER siège MAIRIE de CONDE EN BRIE	0
<b>Club du 3<sup>ème</sup> âge /Club Sourire et Amitié</b> Président Alix BENOIST siège MAIRIE DE CONDE EN BRIE	0
<b>Union Sportive des vallées</b> Présidente Michèle COLIN 46 bis rue Léon Lhermitte 02400 MONT SAINT PERE	1 000.00
<b>Comité des fêtes</b> Président Jean-Jacques BELORGEY siège MAIRIE DE CONDE EN BRIE	450.00
<b>Jeunesse Plein Air – 1 rue Fernand THUILLART 02000 LAON</b>	75.00
<b>Papillons Blancs – Château-Thierry</b>	75.00
<b>PING-PONG UTTCB</b> Président Xavier BARRE siège MAIRIE DE CONDE EN BRIE	600.00
<b>Resto du Cœur -13 avenue du Maréchal FOCH 02000 LAON</b>	300.00
<b>SLC</b> Présidente Christine ANTOINE siège MAIRIE DE CONDE EN BRIE	0
<b>Société de pêche /AAPPMA La truite Arc en Ciel</b> Président Pascal DINDORF siège MAIRIE DE CONDE EN BRIE	540.00
<b>TWIRLING Club</b> Présidente Adeline MERVAL siège MAIRIE DE CONDE EN BRIE	500.00
<b>CCAS – Mairie de Condé en Brie</b>	5 000.00
<b>Club canin</b> Président Christian ROUX siège 25 avenue de la libération 02400 NOGENTEL	250.00

#### **9- Festivités du 14 juillet :**

Monsieur Le Maire propose au conseil, de conserver le feu d'artifice tiré habituellement le 13 juillet au soir, malgré les contraintes budgétaires, grâce à l'annulation ou la baisse de subventions à certaines associations et remercie du fait ces associations suivantes : UFC – Club 3<sup>ème</sup> âge- Comité des fêtes – SLC.

Le Conseil accepte à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

#### **10- Questions Diverses :**

Il a été signalé que des dégradations ont eu lieu au cimetière sur des tombes et que les familles ont porté plainte.

Des jardinières de la Commune situées sur la passerelle de la DHUYS ont été dégradées dont 2 jetées à l'eau. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Il est rappelé que tous les végétaux ne se jettent pas dans la rivière mais se composte ou se dépose en déchetterie.

**Séance levée à 19h40**